

**eco-devis**  
**Les principaux résultats en bref**

Edition 2016

## Impressum

### Edité par

Association eco-bau, c/o Naska GmbH, Röntgenstrasse 44, 8005 Zurich.

Contact: [info@eco-bau.ch](mailto:info@eco-bau.ch)

### Commission spécialisée eco-devis

Beat Wüthrich, Office du bâtiment du canton de Zurich (Président); Albert Müller, CRB, Zurich;  
Michael Pöll, Office des constructions de la Ville de Zurich; Michael Schneider, Office du bâtiment du canton de Bâle-Campagne; Marianne Stähler, Association eco-bau.

### Réalisation

Christian Pestalozzi, Pestalozzi & Stäheli, Ingénieurs environnement mobilité transport, 4052 Bâle.

### Copyrights

Tous les droits: Association eco-bau.

Copies autorisées; extraits inchangés de passages entiers avec mention de la source «© eco-bau».

Systématique du catalogue des articles normalisés CAN: CRB, Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction, Zurich.

## Informations générales sur eco-devis

L'instrument eco-devis a été conçu pour la phase de la mise en soumission. On part du principe que durant cette phase, le choix des matériaux peut encore être influencé. Eco-devis aide l'utilisateur à optimiser son choix de matériaux dans l'optique d'une construction durable.

Eco-devis est conçu pour l'application d'un programme informatique pour l'élaboration de descriptifs à l'aide du CAN. Lors du choix des prestations, le concepteur reconnaît celles qui sont mises en évidence comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant), 2<sup>e</sup> priorité (écologiquement relativement intéressant) ou alors pas mises en évidence. En outre, en fonction du logiciel pour établir l'appel d'offre, les utilisateurs d'eco-devis ont la possibilité de consulter l'appréciation écologique des matériaux et prestations évalués lors de l'élaboration de descriptifs. Avec eco-devis, les qualités écologiques des matériaux et prestations sont transparentes et compréhensibles pour tous.

Pour un descriptif détaillé des outils de planification eco-devis, veuillez consulter le document [Introduction eco-devis](#).

## Evaluation écologique dans eco-devis

L'évaluation écologique des matériaux et des prestations s'effectue sur la base d'une méthode homogène et transparente. Elle recouvre les principaux impacts sur l'environnement durant toute la durée de vie des matériaux. L'évaluation se base sur la recommandation SIA 493 „Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction“. L'évaluation se base sur les critères suivants:

- Fabrication: protection des ressources naturelles, l'énergie grise (énergie de fabrication).
- Utilisation: les émissions de solvants, la présence de substances polluantes (éléments nocifs pour l'environnement et la santé), émission de métaux lourds et autres substances polluantes.
- Elimination: le potentiel de valorisation, la teneur en polluants pour les produits de construction combustibles, le type de décharge pour les produits non combustibles.

Au sein d'un chapitre CAN, les matériaux et prestations ayant à peu près la même fonction sont comparés entre eux (p.ex. couches de base, couche d'isolation, couche d'étanchement, couche de protection). Les matériaux et prestations ayant le plus faible impact sur l'environnement sont mis en évidence comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant). Les matériaux et prestations dont les charges sur l'environnement se situent entre les valeurs minimales et maximales sont mis en évidence comme 2<sup>e</sup> priorité (écologiquement relativement intéressant). Les matériaux et prestations dont l'impact total sur l'environnement est négligeable ou qui ne présentent que des différences minimales du point de vue de leur impact sur l'environnement ne sont pas mis en évidence. Ces matériaux et prestations ne sont donc pas forcément nuisibles pour l'environnement.

Pour plus d'informations, référez-vous au document [Rapport de la méthode en détail \(en allemand\)](#).

## Les principaux résultats en bref

Il existe des eco-devis pour les chapitres du catalogue des articles normalisés (CAN) du centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB) suivants:

102 Conditions particulières	364 Toitures plates
117 Démolitions et démontages	371 Fenêtres
237 Canalisations et évacuation des eaux	411 Conduites souterraines, eau et gaz
241 Constructions en béton coulé sur place	426 Installations sanitaires: Alimentation
314 Maçonnerie	427 Installations sanitaires: Conduites d'évacuation
318 Etanchéités et isolations spéciales	612 Ouvrages métalliques courants
321 Construction métallique	621 Menuiserie: Armoires, rangements et étagères
332 Construction préfabriquée en bois	624 Menuiserie courante
333 Charpenterie: Second œuvre	625 Cuisines domestiques
334 Escaliers	643 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements
342 Isolations thermiques extérieures crépies	645 Carrelages
343 Bardages	651 Faux-plafonds en plâtre
347 Protection des baies contre le soleil et les intempéries	652 Plafonds en bois, dérivés du bois, fibres minérales
348 Crépis et enduits extérieurs	653 Plafonds suspendus en métal
351 Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures	661 Chapes flottantes, chapes adhérentes
352 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine	663 Revêtements en linoléum, plastique, textile et similaires
361 Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état	664 Revêtements de sol en bois, liège, stratifié et similaires
362 Etanchéité des surfaces carrossables dans le bâtiment	665 Faux-planchers techniques
363 Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures	671 Plâtrerie: Enduits et staff

Vous trouverez sur les pages suivantes pour chaque eco-devis une liste comportant les unités fonctionnelles et les matériaux associés, considérés comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant) ou 2<sup>e</sup> priorité (écologiquement relativement intéressant). Par ailleurs, vous y trouverez des indications importantes pour assurer une qualité écologique lors de l'établissement de l'appel d'offre.

## Eco-devis 102

### Conditions particulières

#### Des informations sur eco-devis 102

- Référence des déclarations de produits et certificats.
- Exigences pour les transports et les machines de chantier.
- Dispositions pour l'élimination et la déconstruction.
- Exigences pour les corps de métiers et les groupes de matériaux comme travaux de béton, bois et produits dérivés du bois, isolations et joints, travaux de peinture, matériaux d'installations électriques, revêtements de sol, matériaux de pose et colles.
- Exigences pour la pollution de l'air intérieur.

## Eco-devis 117 Démolitions et démontages

### Des informations sur eco-devis 117

- Le sous-paragraphe 080 contient les articles spécifiquement en rapport avec l'écologie. Les exigences écologiques relatives aux démolitions et démontages, par exemple, se trouvent à l'article 081.
- L'article 082 décrit les concepts d'élimination et de recyclage connus, mis en place par les fabricants, les associations professionnelles et les communautés d'intérêts, pour les matériaux et parties d'ouvrage suivants:
  - Fenêtres en matière synthétique
  - Revêtements de sols et de parois en matière synthétique
  - Lés d'étanchéité en matière synthétique
  - Tuyaux en PVC
  - Matériaux isolants en laine minérale et en EPS
  - Plâtre
  - Luminaires et appareils ménagers
- Ces matériaux peuvent être recyclés ou livrés aux installations d'élimination adéquates (luminaires et appareils ménagers). Les prestations sont désignées à l'article 831 comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Les autres prestations contenues dans le CAN 117 n'ont pas été évaluées et n'ont donc par été mises en évidence.

## Eco-devis 237 Canalisations et évacuation des eaux

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Tubes/tuyaux jusqu'à DN 200	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tubes PE SN 2</li> <li>▪ tubes PP SN 4</li> <li>▪ tubes PVC-U compact SN 2 stabilisés au calcium-zinc</li> <li>▪ tuyaux en grès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tubes PE SN 4</li> <li>▪ tubes PP SN 8</li> <li>▪ tubes PVC-U compact SN 4 stabilisés au calcium/zinc</li> </ul>
Tubes/tuyaux dès DN 250	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tuyaux en béton armé ou non-armé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tuyaux en grès</li> </ul>
Enrobages de tubes/tuyaux et remblais	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ granulats recyclés</li> <li>▪ béton de recyclage</li> </ul>	

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 237

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient deux documents de base relatifs au choix de matériaux écologiques.
- Les remarques préliminaires facultatives des sous-paragraphe 520, 530, 710, 720 et 730 contiennent les exigences spécifiques pour les adjuvants pour béton, les mortiers, les colles, les étanchéités de joints et les revêtements.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 237 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 241 Constructions en béton coulé sur place

**Dans l'eco-devis 241, les prestations suivantes sont désignées comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant):**

- Béton de recyclage non classé avec granulats de béton ou granulats non triés, pour béton de propreté, de remplissage ou poreux.
- Béton de recyclage classé type A: classe de résistance à la compression C 25/30, classes d'exposition XC1, XC2, avec granulats de béton.
- Béton de recyclage classé type B: classe de résistance à la compression C 25/30, classe d'exposition XC3, avec granulats de béton.
- Béton de recyclage classé type C: classe de résistance à la compression C 30/37, classe d'exposition XC4, avec granulats de béton.
- Adjuvants pourvus du label de qualité FSHBZ.
- Produits de cure du béton, couches de fond et enduits exempts de solvant.
- Protection du béton frais avec feuilles de PE recyclé.



## Eco-devis 314 Maçonnerie

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Maçonnerie de parpaings et maçonnerie monolithique ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ agglomérés creux de béton MC</li> <li>▪ agglomérés de béton cellulaire MP</li> <li>▪ agglomérés de béton cellulaire léger MPL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ briques de terre cuite MB</li> <li>▪ briques silico-calcaires MK</li> <li>▪ plots de béton MC</li> </ul>
Doublage extérieur		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ briques de terre cuite MBD</li> <li>▪ briques silico-calcaires MKD</li> <li>▪ plots de béton MCD</li> </ul>
Maçonnerie insonorisante	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ briques silico-calcaires MKD</li> <li>▪ plots de béton MCD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ briques de terre cuite MBD</li> </ul>
Maçonnerie de parement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ briques silico-calcaires MK</li> <li>▪ agglomérés de béton MC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ briques de terre cuite/briques clinker MB</li> </ul>
Panneaux d'isolant thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ laine de roche</li> <li>▪ laine de verre masse volumique apparente jusqu'à environ 40 kg/m<sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ laine de verre masse volumique apparente supérieurs à environ 40 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ panneau de mousse minérale</li> </ul>
Protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ feuilles de plastique recyclé</li> </ul>	

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 314

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques pour les enduits et les produits de ragréage ou d'égalisation.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 314 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 318 Étanchéités et isolations spéciales

### Des informations sur eco-devis 318

- Si le fond est propre, exempt de poussière et de graisses, on renoncera à utiliser des détergents ou des primer. Pour améliorer l'adhérence des surfaces lisses, on peut les rendre rugueuses. S'il n'est pas possible de renoncer à utiliser des détergents ou des primer, on donnera la préférence à des produits à l'eau ou exempts de solvants (cires à réaction)."
- Pour les produits d'étanchéité pour joints en milieu sec, les critères sont très restrictifs. Seuls les polyacryles, les polyuréthanes à 1 composant et les polysulfures à 2 composants sans fongicide peuvent remplir les critères. Tous les types de silicones ainsi que les MS-hybrides sont exclus. En milieu humide, les produits avec fongicide doivent être admis (standard).
- Pour tous les produits à couler pour joints, les systèmes au bitume à chaud sans goudron sont mis en évidence, pour autant qu'ils ne contiennent pas de solvants ni de substances polluantes (conditions supplémentaires). En outre, les nouveaux systèmes à base d'époxy et de polyuréthane sont intégrés dans l'eco-devis sous forme d'article complémentaire, aux mêmes conditions que précédemment.
- Pour les mousses isolantes injectées, une mise en évidence est fondamentalement critique. Les produits, souvent utilisés comme mousses de montage, sont très appréciés. Cependant, ils sont problématiques du point de vue du potentiel de déconstruction des éléments et de la séparation des matériaux. Pour cette raison, on donnera la préférence aux fixations mécaniques et au calfeutrage avec tresses de soie. Les maîtres d'ouvrages et architectes qui estiment que cette exigence va trop loin peuvent, à l'aide des conditions formulées dans l'eco-devis, exiger des mousses de montage qui ne contiennent pas de polluants atmosphériques (COV, HFC).

## Eco-devis 321 Construction métallique

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Platelages	▪ tôle d'acier	
Protection de surface	▪ couches de fond et systèmes de revêtement avec matériaux diluables à l'eau ou exempts de solvants (< 1%)	

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 321

- Les prestations de démontage ainsi que la séparation des métaux pour recyclage sont désignées sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 321 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 332 Construction préfabriquée en bois

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Papier de protection</li> <li>▪ carton</li> </ul>
Parois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bois massif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carrelets ossature collés</li> <li>▪ lamellé-collé</li> <li>▪ élément lamellé-tourillonné</li> </ul>
Planchers, toitures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bois massif</li> <li>▪ carrelets ossature collés</li> <li>▪ lamellé-collé</li> <li>▪ élément à caissons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élément lamellé-tourillonné</li> <li>▪ madriers en bois massif</li> <li>▪ élément nervuré avec panneaux de contreplaqué massif 3 plis</li> <li>▪ élément à caissons avec panneaux de contreplaqué massif 3 plis</li> </ul>
Poteaux, poutres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bois massif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carrelets ossature collés</li> <li>▪ lamellé-collé</li> </ul>
Isolations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flocons de fibres cellulosiques sans borate</li> <li>▪ Panneaux de laine de roche jusqu'à env. 70 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ Panneaux de laine de verre jusqu'à env. 50 kg/m<sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Panneaux de laine de roche supérieurs à env. 70 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ Panneaux de laine de verre supérieurs à env. 50 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ panneaux de fibres de bois flexibles</li> </ul>
Etanchéités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Papier Kraft</li> </ul>	
Revêtement de contreventement (dépendant de l'épaisseur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Panneaux de fibres de bois imprégnés</li> <li>▪ plaques de plâtre cartonné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Panneaux de contreplaqué massif 3 plis</li> <li>▪ panneaux durs en fibres de bois</li> <li>▪ panneaux de particules</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois imprégnés</li> <li>▪ panneaux OSB</li> <li>▪ plaques de plâtre</li> </ul>
Revêtements (dépendant de l'épaisseur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bois massif</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois imprégnés</li> <li>▪ plaques de plâtre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Panneaux de contreplaqué à 1 ou 3 plis</li> <li>▪ panneaux de particules</li> <li>▪ panneaux OSB</li> </ul>

## Eco-devis 333 Charpenterie: Second œuvre

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ feuille de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier de protection</li> </ul>
Couches de support	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ planches bois massif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux durs en fibres de bois</li> <li>▪ panneaux tendres en fibres de bois</li> </ul>
Revêtements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bardages en lames ou en planches bois massif</li> <li>▪ bois panneautés 3 couches (panneaux de bois massif re-constitué)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de fibres-ciment grand format</li> <li>▪ panneaux de contreplaqué</li> </ul>
Larmiers et virevents	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif</li> </ul>	
Tablettes extérieures de fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif</li> </ul>	
Poteaux et filières de balustrade	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif</li> </ul>	
Isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de laine de roche jusqu'à 70 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ panneaux de laine de verre jusqu'à 50 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ isolant cellulosique exempt de borate. Si le choix se porte sur les isolants cellulose, il est obligatoire d'inclure l'article 530.900 dans le descriptif. Il est possible de s'assurer de la conformité aux conditions requises (exempt de borate) en exigeant une écodéclaration de la SIA pour les isolants cellulose au moyen de l'article 095</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de fibres de bois flexibles</li> <li>▪ panneaux de laine de roche supérieurs à 70 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ panneaux de laine de verre supérieurs à 50 kg/m<sup>3</sup></li> </ul>
Couches de recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier kraft</li> <li>▪ lés de matière synthétique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique, qu'ils ne dépassent pas les valeurs maximales lors de l'incinération ou que la reprise et la valorisation par le fabricant soient garanties). Si le choix se porte sur les lés de matière synthétique, il est obligatoire d'inclure l'article 550.900 dans le descriptif. Il est possible de s'assurer de la conformité aux conditions requises en exigeant une écodéclaration de la SIA pour les lés de matière synthétique au moyen de l'article 095.</li> </ul>	

Lés de sous-couverture	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lés de matière synthétique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique, qu'ils ne dépassent pas les valeurs maximales lors de l'incinération ou que la reprise et la valorisation par le fabricant soient garanties). Si le choix se porte sur les lés de matière synthétique, il est obligatoire d'inclure l'article 550.900 dans le descriptif. Il est possible de s'assurer de la conformité aux conditions requises en exigeant une écodéclaration de la SIA pour les lés de matière synthétique au moyen de l'article 095</li> </ul>	
Faux-plancher en panneaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux tendres en fibres de bois</li> </ul>	
Couches de séparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ carton</li> <li>▪ liège</li> </ul>	
Planchers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ planchers en lames bois massif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux OSB</li> </ul>
Revêtements intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois panneaux 3 couches (panneaux de bois massif reconstitué)</li> <li>▪ panneaux OSB</li> <li>▪ plaques de plâtre</li> </ul>

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 333

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Les exigences relatives aux émissions de formaldéhyde pour le bois et les produits dérivés du bois seront décrites à l'art. 044 et les justificatifs pour les labels FSC ou PEFC à l'art. 045.
- L'article 096 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Pour les traitements de surface à l'extérieur et à l'intérieur, il est obligatoire d'inclure les articles 910.900 et 920.900 dans le descriptif.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 333 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 334 Escaliers

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Papier de protection</li> </ul>
Escalier autoportant à marches et contremarches assemblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en bois</li> </ul>	
Escalier à limons extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limons en bois avec marches en bois</li> <li>▪ limons en béton avec marches en bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limons en bois avec marches en acier ou en verre</li> <li>▪ limons béton avec marches en verre</li> </ul>
Escalier avec limons à crémaillère	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limons en bois avec marches en bois</li> <li>▪ limons en béton avec marches en bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limons en bois avec marches en acier ou en verre</li> <li>▪ limons béton avec marches en verre</li> </ul>
Escalier encastré	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ marches en béton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ marches en bois</li> </ul>
Escalier hélicoïdal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Noyau en bois avec marches en bois</li> <li>▪ Noyau en béton avec marches en béton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Noyau en bois avec marches en verre</li> <li>▪ noyau en acier avec marches en bois</li> </ul>
Escalier massif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en bois</li> <li>▪ en béton</li> </ul>
Balustrades	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction en bois avec remplissage en bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction en bois avec remplissage en verre</li> </ul>
Main courante	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en bois</li> </ul>	
Traitements de surfaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ produits solubles à l'eau ou sans solvants (&lt; 1% de solvant)</li> </ul>	
Escalier avec éléments porteurs et goujons		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eléments porteurs en bois avec marches en bois ou en verre</li> <li>▪ Eléments porteurs en acier avec marches en bois</li> </ul>
Marches avec goujons		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ marches en bois</li> </ul>

## Eco-devis 342 Isolations thermiques extérieures crépies

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ feuilles de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ planches</li> <li>▪ papier fort</li> <li>▪ carton</li> </ul>
Doublages en panneaux isolants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de laine de roche 90 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ panneaux d'EPS gris 15 kg/m<sup>3</sup> (sans HBCD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux d'EPS 15 kg/m<sup>3</sup> (sans HBCD)</li> <li>▪ panneaux de laine de roche 120 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ panneaux de mousse minérale 110 kg/m<sup>3</sup></li> </ul>
Traitement préparatoire pour support très absorbant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fond pénétrant diluable à l'eau</li> </ul>	
Appuis de fenêtres, seuils	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ béton armé de fibres de verre</li> </ul>	
Isolation thermique extérieure crépie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ crépi de finition minéral avec laine de roche 90 kg/m<sup>3</sup></li> <li>▪ crépi de finition minéral avec EPS gris 15 kg/m<sup>3</sup> (sans HBCD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ crépi de finition minéral avec EPS 15 kg/m<sup>3</sup> (sans HBCD), avec laine de roche 120 kg/m<sup>3</sup> ou panneau de mousse minérale 110 kg/m<sup>3</sup></li> </ul>
Protection contre l'humidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ enduit dispersion</li> </ul>	
Isolations thermiques enterrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ verre cellulaire 110 kg/m<sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux d'EPS 30 kg/m<sup>3</sup> (sans HBCD)</li> </ul>
Eléments de soubassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ béton armé de fibres de verre</li> </ul>	

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 342

- Le recyclage des chutes de panneaux isolants et la dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignés sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques pour la gestion des déchets provenant des emballages et des matériaux non solidifiés ainsi que pour les travaux d'étanchéité pour joints.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 342 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.



## Eco-devis 343 Bardages

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Ossature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lattes en bois 1 couche ou deux couches croisées</li> <li>▪ sur lambourdes en épicéa/sapin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ profilés d'acier protégés contre la corrosion, fixation sur consoles en acier</li> </ul>
Isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de laine de roche</li> <li>▪ panneaux de laine de verre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux d'EPS gris (sans HBCD)</li> </ul>
Bardage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tavillons</li> <li>▪ bois massif</li> <li>▪ ardoises de fibres-ciment</li> <li>▪ plaques de fibres-ciment ondulées</li> <li>▪ ardoise naturelle d'Allemagne</li> <li>▪ plaques de pierre artificielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de fibres-ciment grand format</li> <li>▪ panneaux de contreplaqué</li> <li>▪ verre de sécurité</li> <li>▪ plaques de céramique</li> <li>▪ ardoises naturelles d'Espagne et d'Amérique du Sud</li> <li>▪ tôle d'aluminium profilée</li> </ul>
Tablettes extérieures de fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tablettes en fibres-ciment fixées avec étriers métalliques</li> </ul>	

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 343

- Le recyclage des panneaux isolants et la dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignés sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- L'article 095 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 550.900 comporte l'exigence que seuls sont admis les bois ou dérivés du bois munis du label FSC ou PEFC.
- L'art. 980.900 permet de décrire les exigences écologiques pour les travaux d'étanchéité pour joints.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 343 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 347

### Protection des baies contre le soleil et les intempéries

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Ombrage de façades	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ volets roulants en bois</li> <li>▪ volets battants en bois</li> <li>▪ volets coulissants en bois</li> <li>▪ stores en toile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ volets roulants en aluminium avec lames à profil creux</li> <li>▪ volets roulants à empilement en aluminium</li> <li>▪ stores à lamelles en aluminium</li> <li>▪ volets coulissants en bois avec cadre en aluminium</li> </ul>

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 347

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques relatives aux bois et aux dérivés du bois, ainsi qu'aux imprégnations et aux couches de fond.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 347 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 348 Crépis et enduits extérieurs

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Couche de fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fond pénétrant exempt de solvant</li> <li>▪ couche de fond au silicate</li> </ul>	
Crépis de finition	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ crépis minéraux</li> </ul>	
Protection contre l'humidité sur surfaces enterrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enduit dispersion</li> <li>▪ enduit bitumineux fluide</li> </ul>	
Crépis calorifuges		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ avec granulats de polystyrène</li> </ul>

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 348

- Dans l'eco-devis, des articles supplémentaires sont introduits dans le sous paragraphe 090. Y sont mentionnées, la validité et l'obligation de tenir compte des déclarations de la Recommandation SIA 493 et selon l'USVP (Pos. 095).
- Dans le sous-paragraphe 110, les prestations concernant le démontage sur place des anciens matériaux figurent sans connotations particulières.
- Dans le sous-paragraphe 740 des exigences sont formulées pour les travaux préparatoires et pour les produits servant à l'étanchement de joints.
- Les prestations centrées travaux, ainsi que celles à impact écologique de peu d'importance, ne sont pas évaluées dans l'eco-devis et donc pas mises en évidence.

## Eco-devis 351

### Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Tôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tôle d'acier au chrome non traitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tôle de cuivre étamée</li> <li>▪ tôle d'acier au chrome-nickel non traitée</li> <li>▪ tôle d'acier au chrome-nickel étamée</li> <li>▪ tôle d'acier au chrome étamée</li> <li>▪ tôle d'aluminium non traitée</li> <li>▪ tôle d'aluminium thermopoudrée</li> </ul>
Dauphins	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En polyéthylène PE</li> </ul>	
Bandes d'isolant thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Panneaux isolants en fibres inorganiques</li> </ul>	
Fixation de l'isolation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fixation mécanique</li> </ul>	
Bandes de tôle malléables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bandes de tôle autre matériau que le plomb</li> </ul>	

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 351

- Dans l'eco-devis, des articles supplémentaires sont introduits dans le sous paragraphe 090. Y sont mentionnées, la validité et l'obligation de tenir compte des déclarations de la Recommandation SIA 493 et selon l'USVP (Pos. 095).
- Des exigences sont formulées dans Pos. 096 pour les travaux préparatoires et pour les produits servant à l'étanchement de joints. En outre, on y exige d'utiliser des enduits solubles à l'eau.
- Dans le sous-paragraphe 120, les prestations concernant le démontage sur place des anciens matériaux figurent sans connotations particulières.
- Les prestations centrés travaux, ainsi que celles à impact écologique de peu d'importance, ne sont pas évaluées dans l'eco-devis et donc pas mises en évidence.

## Eco-devis 352

### Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Couches de support pour toitures et façades	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voligeage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>panneaux de contreplaqué 3 plis</li> </ul>
Couche d'apprêt pour pare-vapeur en lés de bitume-polymère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emulsion de bitume exempte de solvant</li> </ul>	
Pare-vapeur pour toitures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lés de matière synthétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lés de bitume-polymère adhésifs</li> </ul>
Isolations thermiques pour toitures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Panneaux en fibres minérales sans exigence de résistance à la compression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Panneaux en fibres minérales, résistance à la compression min. 15 kPa</li> <li>Panneaux d'EPS (sans HBCD)</li> </ul>
Couvertures et bardages en tôle fine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tôle d'acier au chrome non traitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tôle de cuivre étamée</li> <li>tôle d'acier au chrome étamée</li> <li>tôle d'acier au chrome-nickel non traitée</li> <li>tôle d'acier au chrome-nickel étamée</li> <li>tôle d'aluminium non traitée</li> <li>tôle d'aluminium thermopoudrée</li> </ul>
Tôles profilées pour toitures et façades	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tôle d'aluminium non traitée 0.8 mm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tôle d'aluminium laquée</li> <li>tôle d'aluminium non traitée 1 mm</li> <li>tôle d'acier zinguée et laquée avec l'exigence: Laquage sans halogène</li> </ul>
Ossatures pour façades	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lattage en bois</li> <li>vis à distance plastifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consoles et profilés en acier</li> </ul>
Lattage et profilés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lattage en bois</li> </ul>	
Isolations thermiques pour façades	<ul style="list-style-type: none"> <li>Panneaux en fibres minérales</li> <li>Panneaux d'EPS gris 15 kg/m<sup>3</sup> (sans HBCD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Panneaux d'EPS 25 kg/m<sup>3</sup> (sans HBCD)</li> </ul>
Fixation de l'isolation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixation mécanique</li> </ul>	
Coupe-vent pour façades	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-tissé monofil en PE</li> <li>papier Kraft</li> </ul>	
Protection antichoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planche de contreplaqué 3 plis</li> </ul>	
Pare-neige	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aluminium</li> <li>acier inoxydable</li> </ul>	
Support pour panneaux solaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aluminium</li> <li>acier inoxydable</li> </ul>	

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 352

- Dans l'eco-devis, des articles supplémentaires sont introduits dans le sous paragraphe 090. Y sont mentionnées, la validité et l'obligation de tenir compte des déclarations de la Recommandation SIA 493 et selon l'USVP (Pos. 095).
- Dans Pos. 096 des exigences sont formulées pour les travaux préparatoires et pour les produits servant à l'étanchement de joints et pour des revêtements de couleurs sur tôles (sans halogène). En outre, on y exige d'utiliser des enduits solubles à l'eau.
- Les prestations centrés travaux, ainsi que celles à impact écologique de peu d'importance, ne sont pas évaluées dans l'eco-devis et donc pas mises en évidence.

## Eco-devis 361

### Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Travaux de découverture	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ toutes les prestations avec réutilisation des matériaux</li> </ul>	
Protection de la queue de vache découverte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux durs en fibres de bois</li> <li>▪ lés d'étanchéité en polyoléfine</li> </ul>	
Feuilletes de tôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tôle d'acier inoxydable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tôle de cuivre étamé</li> </ul>
Gestion des matériaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois pour valorisation ou pour production d'énergie</li> <li>▪ métaux pour valorisation</li> <li>▪ isolants et lés d'étanchéité en matière synthétique pour traitement</li> </ul>	
Larmiers/virevents	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ épicéa/sapin massif</li> </ul>	
Corniches	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de fibres-ciment</li> <li>▪ ardoise de fibres-ciment</li> </ul>	

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 361

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques générales relatives à divers matériaux, en particulier le bois et les dérivés du bois. Les exigences spécifiques aux travaux de peinture se trouvent dans les remarques préliminaires facultatives du sous-paragraphe 470.

## Eco-devis 362

### Étanchéité des surfaces carrossables dans le bâtiment

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de plastique en PE recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de plastique</li> <li>▪ papier</li> </ul>
Couches d'égalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matériau à base de ECC et PCC</li> </ul>	
Couches de séparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de plastique</li> <li>▪ voiles de fibres synthétiques</li> <li>▪ papier huilé</li> </ul>	
Couches d'accrochage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ émulsions de bitume</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PUR sans solvant</li> <li>▪ PMMA sans solvant</li> </ul>
Epannage en surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gravillon</li> <li>▪ sable de quartz</li> </ul>	
Armatures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fibres synthétiques</li> </ul>	
Cure des dalles de répartition	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de plastique en PE recyclé</li> </ul>	
Profilés de fermeture	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acier au CrNi</li> </ul>	
Tôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acier au CrNi</li> </ul>	
Lés ou plaques de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matière synthétique recyclée</li> </ul>	
Compartimentage des étanchéités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en bitume-polymère</li> </ul>	
Étanchéités en lés de matière synthétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à base de TPO</li> </ul>	
Système pour surface carrossable à l'extérieur		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ revêtement MA et étanchéité MA</li> <li>▪ revêtement AC et étanchéité MA</li> <li>▪ étanchéité adhérent en matière synthétique liquide immédiatement carrossable</li> </ul>
Système pour surface carrossable à l'intérieur		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ revêtement MA et étanchéité MA</li> <li>▪ étanchéité adhérent en matière synthétique liquide immédiatement carrossable</li> </ul>

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 362

- Dans l'eco-devis, des articles supplémentaires sont introduits dans le sous paragraphe 090. Y sont mentionnées, la validité et l'obligation de tenir compte des déclarations de la Recommandation SIA 493 et selon l'USVP (Pos. 095).
- Dans Pos. 096 des exigences sont formulées pour les travaux préparatoires et pour les produits servant à l'étanchement de joints et pour des revêtements de couleurs sur tôles (sans halogène). En outre, on y exige d'utiliser des enduits solubles à l'eau.
- Les prestations centrés travaux, ainsi que celles à impact écologique de peu d'importance, ne sont pas évaluées dans l'eco-devis et donc pas mises en évidence.

## Eco-devis 363

### Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Couches de support	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ voligeages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de contreplaqué massif</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois isolants, hydrofuges</li> </ul>
Pare-vapeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lés de matière synthétique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique, qu'ils ne dépassent pas les valeurs maximales lors de l'incinération ou que la reprise et la valorisation par le fabricant soient garanties)</li> <li>▪ papier kraft</li> </ul>	
Couches d'apprêt sur béton	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ émulsion de bitume</li> </ul>	
Isolations thermiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de laine de roche (sans exigences concernant la résistance à la compression)</li> <li>▪ panneaux de laine de verre avec une masse volumique apparente jusqu'à 40 kg/m<sup>3</sup> (sans exigences concernant la résistance à la compression)</li> <li>▪ isolant cellulosique exempt de borate</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de laine de verre avec une masse volumique apparente de plus de 40 kg/m<sup>3</sup> (sans exigences concernant la résistance à la compression)</li> <li>▪ panneaux de laine minérale (avec exigences concernant la résistance à la compression)</li> <li>▪ Panneaux d'EPS gris (sans HBCD)</li> <li>▪ Panneaux d'EPS (sans HBCD)</li> <li>▪ panneaux de verre cellulaire posés libre</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois flexibles</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois isolants</li> </ul>
Sous-couvertures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lés de matière synthétique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique, qu'ils ne dépassent pas les valeurs maximales lors de l'incinération ou que la reprise et la valorisation par le fabricant soient garanties)</li> <li>▪ papier kraft</li> <li>▪ tavillons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de fibres-ciment</li> <li>▪ panneaux durs en fibres de bois</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois isolants, hydrofuges</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois isolants, hydrofuges, bitumés</li> </ul>
Tavillons, plaques pour couvertures simples	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tavillons</li> </ul>	
Couvertures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tuiles de terre cuite (sans couverture couronnée)</li> <li>▪ tuiles de béton</li> <li>▪ ardoises de fibres-ciment</li> <li>▪ ardoises naturelles</li> <li>▪ plaques de fibres-ciment planes ou profiles</li> <li>▪ tavillons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tuiles de terre cuite (couverture couronnée)</li> </ul>



Feuilletes de tôle	▪ tôle d'acier inoxydable	▪ tôle de cuivre étamé
Plaques profilées translucides en matière synthétique		▪ polyester armé de fibres de verre ▪ polycarbonate

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 363

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique. L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser. L'article 082 contient les exigences écologiques générales relatives à divers matériaux, en particulier le bois et les dérivés du bois. D'autres exigences spécifiques se trouvent dans les remarques préliminaires facultatives des sous-paragraphe 180, 210, 420 et 430.
- Si le choix des pare-vapeurs se porte sur les lés de matière synthétique, il est obligatoire d'inclure l'article 210.100 dans le descriptif. Il est possible de vérifier la conformité aux conditions requises en exigeant une déclaration de produit à l'article 081.
- Si le choix des sous-couvertures se porte sur les lés de matière synthétique, il est obligatoire d'inclure l'article 420.100 ou 430.100 dans le descriptif. Il est possible de vérifier la conformité aux conditions requises en exigeant une déclaration de produit à l'article 081.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 363 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 364 Toitures plates

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Supports auxiliaires sur tôle profilée	<ul style="list-style-type: none"> <li>plaques de fibres-ciment</li> </ul>	
Couche de fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>émulsion de bitume exempte de solvant</li> </ul>	
Pare-vapeur pour performances normales	<ul style="list-style-type: none"> <li>lés de matière synthétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>lés de bitume-polymère posés libre</li> <li>lés de bitume-polymère autocollants</li> </ul>
Pare-vapeur pour performances élevées		<ul style="list-style-type: none"> <li>lés de bitume-polymère autocollants</li> </ul>
Isolation thermique pour toitures chaudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>panneaux de laine de roche non praticables</li> <li>panneaux de mousse minérale</li> <li>panneaux d'EPS gris (sans HBCD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>panneaux d'EPS (sans HBCD)</li> <li>panneaux de PUR/PIR à condition qu'ils puissent être incinérés sans dégager de substances dangereuses conformément à la norme SIA 493 (condition à décrire à l'art. 082.200)</li> <li>panneaux de laine de verre non praticables</li> <li>panneaux de laine de roche praticables</li> </ul>
Fixation de l'isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>fixation par chevilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>bitume à chaud</li> <li>colle à froid exempte de solvant</li> </ul>
Étanchéité	<ul style="list-style-type: none"> <li>lés de bitume-polymère en 1 couche, sans protection contre la perforation par les racines</li> <li>lés de polyoléfine TPO posés libre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>lés de bitume-polymère en 1 couche, avec protection contre la perforation par les racines</li> <li>lés de bitume polymère en 2 couches, sans protection contre la perforation par les racines</li> <li>asphalte coulé</li> <li>lés de polyoléfine TPO collés</li> <li>EPDM</li> <li>matière synthétique liquide</li> </ul>
Tôles de finition	<ul style="list-style-type: none"> <li>tôle d'acier au chrome-nickel</li> <li>tôle d'acier au chrome étamée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tôle d'aluminium</li> </ul>
Profilés de finition	<ul style="list-style-type: none"> <li>alu</li> <li>acier au chrome-nickel</li> </ul>	
Lés de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>lés de matière synthétique recyclée</li> <li>non-tissé de fibres synthétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>polyoléfine TPO</li> </ul>
Supports de revêtements praticables	<ul style="list-style-type: none"> <li>gravillons</li> <li>gravier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>plots d'XPS</li> </ul>
Revêtements praticables	<ul style="list-style-type: none"> <li>dallettes de béton</li> <li>pavés de béton</li> </ul>	

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 364

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique. L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser. L'art. 082 contient les exigences écologiques relatives aux produits d'apprêt, aux panneaux d'isolation thermique PUR/PIR et aux produits d'étanchéité de joints.
- Les exigences relatives aux lés de matière synthétique se trouvent à l'art. 910.100.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 364 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 371 Fenêtres

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Fenêtres (matériaux de cadre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fenêtres en bois U = 1.3 W/m<sup>2</sup>K (Pos. 000.300)</li> <li>▪ Fenêtres en bois-métal U = 1.2 W/m<sup>2</sup>K (Pos. 000.400)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fenêtres en bois U = 1.4-1.6 W/m<sup>2</sup>K (Pos. 000.500)</li> <li>▪ Fenêtres en matière synthétique U = 1.1-1.2 W/m<sup>2</sup>K (condition supplémentaire: matériaux de cadre avec stabilisateur calcium-zinc) (Pos. 000.600)</li> <li>▪ Fenêtres en bois-métal U = 1.3-1.4 W/m<sup>2</sup>K (Pos. 000.700)</li> </ul>
Vitrerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intercalaires de vitrage en matière synthétique (Pos. 048.320)</li> <li>▪ Remplissage avec krypton (Pos. 048.320)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intercalaires de vitrage en acier au chrome (Pos. 048.330)</li> <li>▪ Remplissage avec argon (Pos. 048.330)</li> </ul>
Pose	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bourrage des vides (Pos. 061)</li> <li>▪ Bourrage avec tresse de soie ou fibres minérales. (Pos. 762.100)</li> <li>▪ Calfeutrage avec boudin de mousse synthétique (Pos. 762.300)</li> </ul>	
Traitements de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renvoi d'eau métallique. Aluminium anodisé. (Pos. 042-044.330)</li> <li>▪ Fenêtres en bois : glacis à la résine synthétique diluable à l'eau (Pos. 052.400)</li> <li>▪ Fenêtres en bois-métal profilé bois: résine synthétique glacis diluable à l'eau (Pos. 053.140)</li> <li>▪ Fenêtres en bois-métal éléments en aluminium: anodisation (Pos. 053.230)</li> <li>▪ Fenêtres en matière synthétique: sans revêtement (Pos. 054.100)</li> <li>▪ Fenêtres en matière synthétique éléments en aluminium: Anodisation. (Pos. 054.330)</li> <li>▪ Fenêtres en acier pour l'extérieur et l'intérieur: Revêtement sauf zingage à chaud ou par projection (Pos. 055)</li> <li>▪ Fenêtres en acier couche de fond: décapage très soigné (Pos. 055.430/440)</li> <li>▪ Fenêtres en aluminium: anodisation (Pos. 056.300)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fenêtres en bois: peinture à la résine synthétique diluable à l'eau (Pos. 052.500)</li> <li>▪ Fenêtres en bois-métal profilé bois: glacis à la résine naturelle, diluable au solvant (Pos. 053.150), glacis à la résine synthétique diluable au solvant (Pos. 053.160), peinture à la résine synthétique diluable à l'eau (Pos. 053.170)</li> <li>▪ Fenêtres en matière synthétique: par trempage à l'eau (Pos. 054.230)</li> </ul>

## Eco-devis 411 Conduites souterraines, eau et gaz

<b>Prestations</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>
Classes de pression inférieure et moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fonte avec intérieur en mortier et 2 variantes de revêtement extérieur (pour grands diamètres)</li> <li>▪ tuyaux en PE (pour petits diamètres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fonte avec 10 variantes de revêtement extérieur (pour grands diamètres)</li> <li>▪ tuyaux en PVC (pour petits diamètres)</li> </ul>
Classe de pression supérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fonte avec intérieur en mortier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fonte avec intérieur en mortier et revêtement extérieur en PU ou enrobage plus complexe</li> </ul>

## Eco-devis 426

### Installations sanitaires: Alimentation

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Installations sanitaires : Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tuyaux en polybutène PB</li> <li>▪ Tuyaux en polyéthylène PE</li> <li>▪ Tuyaux en polypropylène PP</li> <li>▪ Tuyaux en Acrylonitrile-Butadiène-Styrène ABS (pour des applications spéciales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tuyaux en polyéthylène réticulé PE-X</li> <li>▪ Tuyaux en acier inoxydable</li> <li>▪ Tuyaux en composite métal-polyéthylène PE/PE-X</li> <li>▪ Tuyaux en polybutène PB avec gouttière (distribution de sous-sol / conduite montante)</li> </ul>

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 426

- Exigence pour tous les matériaux synthétiques : sans substances polluantes.
- Dans l'eco-devis, des articles supplémentaires sont introduits dans le sous paragraphe 010. Y sont mentionnées, la validité et l'obligation de tenir compte des déclarations de la Recommandation SIA 493 et selon l'USVP (Pos. 019).
- Les prestations centrés travaux, ainsi que celles à impact écologique de peu d'importance, ne sont pas évaluées dans l'eco-devis et donc pas mises en évidence.

## Eco-devis 427

### Installations sanitaires: Conduites d'évacuation

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Installations sanitaires : Conduites d'évacuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tuyaux polypropylène PP (Exigence : sans substances polluantes)</li> <li>▪ Tuyaux insonorisants de polypropylène PP renforcé par des minéraux (Exigence : sans substances polluantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tuyaux polyéthylène PE (Exigence : sans substances polluantes)</li> <li>▪ Tuyaux insonorisants de polyéthylène PE renforcé par des minéraux (Exigence : sans substances polluantes)</li> <li>▪ Aciers inoxydables (pour des applications spéciales)</li> </ul>

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 427

- Dans l'eco-devis, des articles supplémentaires sont introduits dans le sous paragraphe 010. Y sont mentionnées, la validité et l'obligation de tenir compte des déclarations de la Recommandation SIA 493 et selon l'USVP (Pos. 019).
- Les prestations centrés travaux, ainsi que celles à impact écologique de peu d'importance, ne sont pas évaluées dans l'eco-devis et donc pas mises en évidence.

## Eco-devis 612 Ouvrages métalliques courants

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Couvertures d'auvents	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tôle profilée en acier thermopoudré</li> <li>▪ verre feuilleté de sécurité</li> </ul>	
Mains courantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ acier zingué</li> </ul>	
Remplissages de garde-corps	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ treillis soudé zingué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ verre feuilleté de sécurité</li> </ul>
Traitements de surface - couches de fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ phosphate de zinc avec époxy à 2 composants, à l'eau ou diluable au solvant (P EP)</li> </ul>	
Traitements de surface - couches de finition pour l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ époxy-zinc à l'eau ou diluable au solvant avec thermopoudrage</li> </ul>	



## Eco-devis 621

### Menuiserie: Armoires, rangements et étagères

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Bois et dérivés du bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif</li> <li>▪ bois panneaux à 1 et 3 couches</li> <li>▪ panneaux forts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tispan</li> <li>▪ panneaux de particules</li> </ul>
Traitements de surface non couvrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cire</li> <li>▪ huile de résine naturelle exempte ou pauvre en solvant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ huile de résine naturelle diluable au solvant</li> <li>▪ vernis incolore diluable à l'eau</li> <li>▪ vernis incolore à la résine naturelle diluable à l'eau</li> </ul>
Traitements de surface couvrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vernis à l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ peinture à la résine naturelle</li> <li>▪ peinture à l'huile exempte de solvant</li> </ul>

## Eco-devis 624 Menuiserie courante

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Bois et dérivés du bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif</li> <li>▪ bois panneauté à 1 et 3 couches</li> <li>▪ panneaux forts</li> <li>▪ panneaux de fibres tendres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ contreplaqué</li> <li>▪ Tispan</li> <li>▪ panneaux de particules</li> </ul>
Traitements de surface non couvrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cire</li> <li>▪ huile de résine naturelle exempte ou pauvre en solvant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ huile de résine nat. diluable au solvant</li> <li>▪ glacis diluable à l'eau</li> <li>▪ vernis incolore à l'eau</li> <li>▪ vernis incolore à la résine nat. diluable au solvant</li> </ul>
Traitements de surface couvrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vernis à l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ peinture à la résine naturelle</li> <li>▪ peinture à l'huile exempte de solvant</li> </ul>

## Eco-devis 625 Cuisines domestiques

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Exécutions de cuisines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ meubles en plateau de bois massif reconstitué à 1 couche teinté/huilé, avec faces en bois massif teinté/huilé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ meubles en panneau de particules mélaminé, faces : cadre en bois massif et panneau de particules revêtu de résine synthétique</li> <li>▪ meubles et faces en panneau de particules mélaminé</li> <li>▪ meubles en panneau de particules mélaminé, faces en plateau de bois massif reconstitué à 3 couches, sans vernis</li> <li>▪ meubles en panneau de particules mélaminé, faces en panneau de particules plaqué, sans vernis</li> </ul>
Plans de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plateau de bois massif reconstitué à 1, 3 ou 5 couches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneau de dérivés du bois avec surface en résine synthétique</li> <li>▪ panneau de contreplaqué</li> <li>▪ panneau de particules avec placage en bois massif</li> </ul>
Revêtements de parois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pierre naturelle</li> </ul>	
Appareils	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appareils de la classe d'efficacité énergétique A+++ (réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge)</li> <li>▪ Appareils de la classe d'efficacité énergétique A (four électrique et luminaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appareils de la classe d'efficacité énergétique A++ (réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge)</li> <li>▪ Appareils de la classe d'efficacité énergétique B (luminaires)</li> </ul>
Eviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ acier au chrome-nickel</li> </ul>	

## Eco-devis 643

### Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>feuille de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>papier de protection</li> </ul>
Cloisons	<ul style="list-style-type: none"> <li>ossature à montants simples, parement 1 couche de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur max. mm 20 (avec montants de mm 100 plaques de plâtre épaisseur max. mm 15)</li> <li>ossature à montants simples, parement 2 couches de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 (sans plaques de plâtre à haute dureté)</li> <li>ossature à montants doubles, parement 2 couches de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 (avec montants de mm 100 sans plaques de plâtre isolantes ni isolation thermique)</li> <li>ossature à montants simples mm 50, parement simple de chaque côté, en carreaux de plâtre épaisseur mm 25</li> <li>ossature à montants simples, parement d'un côté avec carreaux de plâtre épaisseur mm 25 et parement de l'autre côté avec 1 couche de carreaux de plâtre épaisseur mm 25 et une couche de plaques de plâtre épaisseur mm 12.5</li> <li>cloison double sans ossature avec 1 couche de carreaux de plâtre épaisseur mm 60 et couche de panneaux composites épaisseur mm 25</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ossature à montants simples, parement 1 couche de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 25 (avec montants de mm 100 plaques de plâtre à partir de mm 18 d'épaisseur)</li> <li>ossature à montants simples, parement double de chaque côté, en plaques de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5</li> <li>ossature à montants doubles mm 100, parement double de chaque côté en plaques de plâtre ou panneaux composites épaisseur mm 12.5</li> <li>ossature à montants doubles, parement simple de chaque côté, en carreaux de plâtre épaisseur mm 25</li> <li>ossature à montants simples mm 75 ou 100, parement simple de chaque côté avec carreaux de plâtre épaisseur mm 25</li> <li>ossature à montants simples mm 50, parement double de chaque côté 1 couche en carreaux épaisseur mm 25 et 1 couche en carreaux épaisseur mm 40</li> <li>cloison double sans ossature, 1 carreau épaisseur mm 60 et 1 panneau composite épaisseur mm 40</li> </ul>
Doublages intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>avec montants mm 50: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 15 ou 1 plaque de plâtre à haute dureté mm 12.5</li> <li>avec montants mm 75: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5</li> <li>sans ossature: 1 carreau de plâtre épaisseur mm 40</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>avec montants mm 50: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 18 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 20</li> <li>avec montants mm 75: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 15 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 18 ou 1 plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5</li> <li>avec montants mm 100: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 15 ou 1 plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5</li> </ul>
Parois d'installations	<ul style="list-style-type: none"> <li>ossature à montants doubles, parement double de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 12.5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ossature à montants doubles mm 50, parement simple de chaque côté, 1 panneau de béton léger lié au ciment épaisseur mm 12.5</li> </ul>

<p>Revêtements de paroi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 plaque de plâtre ou plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature bois ou sur ossature en profilés métalliques anti-vibrations</li> <li>▪ 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés chapeau métalliques</li> <li>▪ 2 plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 sur ossature bois</li> <li>▪ 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 collée ou vissée sur le support</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés chapeau</li> <li>▪ 1 plaque de plâtre ou plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés UAP/CD</li> <li>▪ 2 plaques de plâtre, épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés chapeau</li> <li>▪ 2 plaques de plâtre ou plaques de plâtre haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés métalliques anti-vibrations</li> <li>▪ 2 plaques de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature bois</li> <li>▪ 1 plaque de plâtre épaisseur mm 25 collée ou vissée sur le support</li> <li>▪ 1 carreau de plâtre épaisseur mm 25, sur ossature bois, sur profilés métalliques anti-vibrations ou profilés chapeau</li> <li>▪ 1 carreau de plâtre épaisseur mm 25 collé ou vissé sur le support</li> <li>▪ 1 panneau de béton léger lié au ciment épaisseur mm 12.5 sur ossature bois, sur profilés métalliques anti-vibrations ou profilés chapeau</li> </ul>
<p>Revêtements de paroi avec isolation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de mousse minérale</li> <li>▪ plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 avec panneau en laine de verre env. kg/m<sup>3</sup> 60</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 avec panneau d'EPS env. kg/m<sup>3</sup> 15 (sans HBCD)</li> <li>▪ carreaux de plâtre épaisseur mm 25 avec panneaux de laine minérale env. kg/m<sup>3</sup> 80</li> </ul>
<p>Parements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de plâtre</li> <li>▪ carreaux de plâtre</li> </ul>	

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 643

- Le recyclage des matériaux à base de plâtre et la dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignés sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques concernant les peintures et les enduits. Les remarques préliminaires facultatives du sous-par.
- Le sous-paragraphe 770 contiennent les exigences spécifiques aux produits d'étanchéité de joints.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 643 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 645 Carrelages

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier de protection</li> <li>▪ feuille de plastique recyclé</li> </ul>	
Adhésif et mortier de jointoiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ liés au ciment – cette exigence peut être décrite avec les remarques préliminaires facultatives des paragraphes 200, 300 et 400</li> </ul>	
Revêtement de paroi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ groupe BIa: mosaïque en céramique émaillée et non émaillée</li> <li>▪ groupe BIb: mosaïque en céramique émaillée</li> <li>▪ mosaïque de verre</li> <li>▪ panneaux liés au ciment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ groupe AI: carreaux céramique émaillée</li> <li>▪ groupe BIa: carreaux céramique émaillée</li> <li>▪ groupe BIb: carreaux céramique émaillée</li> <li>▪ groupe BIIa: carreaux céramique émaillée</li> <li>▪ groupe BIIb: carreaux céramique émaillée</li> <li>▪ groupe BIII: carreaux céramique émaillée</li> <li>▪ carreaux de verre</li> </ul>
Revêtement de sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ groupe BIa: mosaïque en céramique émaillée et non émaillée</li> <li>▪ groupe BIb: mosaïque en céramique émaillée</li> <li>▪ mosaïque de verre</li> <li>▪ panneaux liés au ciment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ groupe AI: carreaux céramique émaillée et non émaillée</li> <li>▪ groupe AIIa: carreaux céramique</li> <li>▪ groupe AIIb: carreaux céramique</li> <li>▪ groupe AIII: carreaux céramique</li> <li>▪ groupe BIa: carreaux céramique émaillée et non émaillée</li> <li>▪ groupe BIb: carreaux céramique émaillée et non émaillée</li> <li>▪ groupe BIIa: carreaux céramique</li> <li>▪ carreaux de verre</li> <li>▪ dalles liées à la résine synthétique</li> </ul>

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 645

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques concernant les peintures et les enduits. Les remarques préliminaires facultatives du sous-par. 750 contiennent les exigences spécifiques aux produits d'étanchéité de joints.

## Eco-devis 651 – 653

### Faux-plafonds en plâtre

### Plafonds en bois, dérivés du bois, fibres minérales

### Plafonds suspendus en métal

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protections, parois antipoussière	CAN 651-653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ feuilles de plastique recyclé</li> </ul>	CAN 651-653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier de protection</li> </ul>
Plafonds sans exigences particulières	CAN 651 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de plâtre à 1 couche jusqu'à 15 mm</li> </ul> CAN 652 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de fibres minérales</li> <li>▪ plaques de plâtre 1 couche 12.5 mm</li> <li>▪ lames de bois massif</li> <li>▪ lames en panneaux de contreplaqué 3 pli</li> </ul> CAN 653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pas de matériaux</li> </ul>	CAN 651 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de plâtre à 1 couche 18-25 mm ou 2 couches à 12.5 mm</li> <li>▪ carreaux de plâtre massif à 1 couche jusqu'à 40 mm</li> <li>▪ panneaux de béton léger à 1 couche 12.5 mm</li> </ul> CAN 652 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux MDF</li> <li>▪ panneaux de particules</li> <li>▪ panneaux de laine de bois liée au ciment</li> <li>▪ lames MDF, lames OSB, lames de contreplaqué</li> </ul> CAN 653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lames en aluminium laquées 0.5 mm</li> </ul>
Plafonds avec des exigences acoustiques	CAN 651 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de plâtre perforées à 1 couche 12.5 mm</li> </ul> CAN 652 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lames de bois massif à joints ouverts</li> <li>▪ lames en panneaux de contreplaqué 3 pli à joints ouverts</li> </ul> CAN 653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pas de matériaux</li> </ul>	CAN 651 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de granulat de verre expansé avec une couche de finition jusqu'à 25 mm</li> <li>▪ panneaux de laine minérale avec enduit acoustique</li> <li>▪ panneaux de laine minérale à enduire revêtus de granulat</li> </ul> CAN 652 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de dérivés du bois perforés ou rainurés avec colle exempte de formaldéhyde</li> <li>▪ lames MDF et lames OSB et lames de contreplaqué à joints ouverts</li> </ul> CAN 653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lames en aluminium laquées 0.5 mm, joints ouverts</li> </ul>
Habillages de poutres, gaines techniques et similaires	CAN 651 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaques de plâtre 12.5 mm</li> </ul>	CAN 651 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ carreaux de plâtre massif 25 mm</li> <li>▪ panneaux de béton léger 12.5 mm</li> </ul>
Lamelles, raster	CAN 652 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif</li> </ul> CAN 653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pas de matériaux</li> </ul>	CAN 652 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de particules plaqués</li> </ul> CAN 653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pas de matériaux</li> </ul>

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Garniture acoustique	CAN 651-653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ voile</li> <li>▪ panneaux de laine minérale</li> </ul>	CAN 651-653 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pas de matériaux</li> </ul>

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 651 – 653

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques relatives au traitement de surface, aux panneaux de dérivés du bois, aux colles, aux enduits acoustiques et aux panneaux de laine minérale.
- Les remarques préliminaires facultatives du sous-par. 770 en CAN 651 contiennent les exigences spécifiques aux produits d'étanchéité de joints.



## Eco-devis 661 Chapes flottantes, chapes adhérentes

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ feuilles de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier de protection</li> </ul>
Pare-vapeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lés de PBD EVA, pose libre</li> </ul>	
Protection contre la dispersion du matériau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ feuilles de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier kraft</li> </ul>
Couches d'égalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ perlite expansé max. 100 kg/m3</li> <li>▪ granulats de pierre ponce</li> <li>▪ béton mousse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ béton léger au polystyrène</li> <li>▪ béton léger argile expansé</li> <li>▪ panneaux d'EPS</li> </ul>
Isolations thermiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de laine de roche</li> <li>▪ panneaux de laine de verre</li> <li>▪ panneaux d'EPS 20 kg/m3 (sans HBCD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux d'EPS 30 kg/m3 (sans HBCD)</li> <li>▪ panneau de verre cellulaire</li> <li>▪ panneau de mousse phénolique</li> </ul>
Couches de séparation et de glissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier kraft</li> <li>▪ feuilles de plastique recyclé</li> <li>▪ lés de mousse PE</li> </ul>	
Chapes flottantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chapes au sulfate de calcium</li> <li>▪ chapes au ciment</li> </ul>	
Chapes adhérentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chapes au sulfate de calcium</li> <li>▪ chapes au ciment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ revêtement de sol adhérent en béton dur</li> </ul>
Armature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fibres synthétiques</li> <li>▪ treillis d'armature</li> </ul>	

## Eco-devis 663

### Revêtements en linoléum, plastique, textile et similaires

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Revêtements résilients	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ linoléum</li> <li>▪ linoléum-liège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ revêtements plastiques en polyoléfine</li> <li>▪ PVC homogène avec la condition supplémentaire « sans composants éco-déterminants » (Les revêtements en PVC, qui remplissent les conditions supplémentaires, sont mentionnés dans le catalogue de produits sur l'eco-devis 663)</li> </ul>
Revêtements textiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ moquette en laine de mouton ou coco ou sisal avec un dossier en latex naturel ou jute ou chanvre avec la condition supplémentaire « sans composants éco-déterminants » et « incinérable sans nuisances selon SIA 493 »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ moquettes en laine de mouton ou coco ou sisal avec un dossier en latex naturel ou jute ou chanvre avec la condition supplémentaire « incinérable sans nuisances selon SIA 493 »</li> <li>▪ moquette en laine de mouton avec un dossier en SBR ou PU, avec les conditions supplémentaires « sans composants éco-déterminants » et « incinérable sans nuisances selon SIA 493 »</li> </ul>
Protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ revêtements synthétiques recyclés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier de protection</li> <li>▪ plastique</li> </ul>
Bandes d'ancrage à pointes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois</li> </ul>	
Plinthes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bois massif avec le label FCS ou PEFC</li> </ul>	

## Eco-devis 664

### Revêtements de sol en bois, liège, stratifié et similaires

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Préparation du fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ couches d'apprêt et couches d'accrochage diluables à l'eau ou exemptes de solvants (&lt; 1%)</li> <li>▪ enduits de lissage correspondants à la classe EC1 ou EC1 Plus</li> </ul>	
Couches de séparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux tendres en fibres de bois</li> <li>▪ carton-feutre posé libre</li> <li>▪ liège en rouleau posé libre</li> </ul>	
Chapes sèches	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux tendres en fibres de bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux OSB</li> </ul>
Parquets et planchers bruts	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ parquet à coller</li> <li>▪ parquet massif en chêne</li> <li>▪ plancher en lames en épicea/sapin</li> <li>▪ parquet en bois de bout</li> <li>▪ parquet mince en lamelles posées de chant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ parquet multicouches (couche de support en bois massif)</li> <li>▪ parquet en lamelles posées de chant</li> <li>▪ pavés de bois</li> </ul>
Parquets finis	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ parquet à coller</li> <li>▪ parquet massif en chêne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ parquet multicouches (couche de support en bois massif)</li> <li>▪ revêtement de sol en liège</li> </ul>
Préparation de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mastic correspondant à la classe EC1 ou EC1 Plus</li> </ul>	
Couches de fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à base aqueuse</li> </ul>	
Vitrification	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vernis à base aqueuse</li> </ul>	
Traitement de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ huile siccativante exempte de solvant</li> <li>▪ système huile-cire exempt de solvant</li> <li>▪ système solution alcaline-savon</li> <li>▪ système solution alcaline-huile exempte de solvant</li> </ul>	

#### Des informations supplémentaires sur eco-devis 664

- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les exigences écologiques relatives au bois et aux dérivés du bois, ainsi qu'aux enduits et produits d'égalisation sont décrites à l'art. 041, celles relatives aux couches d'apprêt et couches d'accrochage au sous-par. 140 et celles relatives à l'étanchement des joints au sous-par. 930.

## Eco-devis 665 Faux-planchers techniques

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ feuilles de plastique recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ papier de protection</li> </ul>
Revêtements de sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ parquet collé à surface huilée ou vitrifiée</li> <li>▪ linoléum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ parquet 2 couches à surface huilée et vitrifiée</li> <li>▪ revêtement PVC homogène conformément à la liste de produits relative à l'éco-devis 663 disponible à l'adresse <a href="http://www.eco-bau.ch">www.eco-bau.ch</a> (cette exigence est décrite à l'art. 082)</li> </ul>

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 665

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1<sup>re</sup> priorité (écologiquement intéressant).
- Les panneaux de faux-plancher ont été évalués. Comme l'évaluation des différents matériaux n'a montré que de faibles différences, on renonce ici à une mise en évidence des matériaux. Les panneaux de sulfate de calcium présentent tendanciellement une énergie grise légèrement plus faible que les panneaux de dérivé du bois.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les art. 082 et 083 contiennent les exigences écologiques relatives aux produits d'apprêt, aux enduits et colles, aux revêtements de sol en matière synthétique, aux revêtements de sol textiles ainsi qu'aux bois et dérivés du bois.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 665 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

## Eco-devis 671 Plâtrerie: Enduits et staff

Prestations	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité
Panneaux isolants sur parois et embrasures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux de laine de roche</li> <li>▪ panneaux de laine de verre</li> <li>▪ panneaux de mousse minérale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ panneaux d'EPS (sans HBCD)</li> <li>▪ panneaux de verre cellulaire</li> <li>▪ panneaux de fibres de bois flexibles</li> </ul>
Couche de fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fond pénétrant exempt de solvant</li> <li>▪ couche de fond au silicate</li> </ul>	
Crépis de finition	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enduit de finition au plâtre</li> <li>▪ crépi de finition minéral</li> <li>▪ crépi de finition en terre</li> </ul>	
Protection contre l'humidité sur surfaces enterrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enduit dispersion</li> <li>▪ enduit bitumineux fluide</li> </ul>	
Crépis calorifuges		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ avec granulats de polystyrène</li> </ul>

### Des informations supplémentaires sur eco-devis 671

- Dans l'eco-devis, des articles supplémentaires sont introduits dans le sous paragraphe 090. Y sont mentionnées, la validité et l'obligation de tenir compte des déclarations de la Recommandation SIA 493 et selon l'USVP (Pos. 095).
- Dans le sous-paragraphe 110, les prestations concernant le démontage sur place des anciens matériaux figurent sans connotations particulières.
- Dans le sous-paragraphe 750 des exigences sont formulées pour les travaux préparatoires et pour les produits servant à l'étanchement de joints.
- Les prestations centrés travaux, ainsi que celles à impact écologique de peu d'importance, ne sont pas évaluées dans l'eco-devis et donc pas mises en évidence.